

Procès-Verbal et recommandations

Réunion du Comité budgétaire de la COI

14 et 15 novembre 2024 à Ebène, Maurice

Les participants :

Membres du Comité budgétaire (CB) présents :

- M. Yacoub Ahamada BACO, pour l'Union des Comores.
- Mme. Isabelle Accot, pour la République de La France/Réunion.
- Mme. Jeanne Marcelle R. Fanjavololona, pour la République de Madagascar.
- Mlle Sumedha Ramprosand, pour la République de Maurice
- Mlle Laura Odile Ah-Shung, pour la République des Seychelles.

SG-COI présents :

- M. Edgard Razafindravahy, Secrétaire général de la COI
- Mme Alice N'Diaye, Directrice auprès du Secrétariat général ;
- Mlle. Klervi Congard, Gestionnaire des Ressources Humaines
- M. Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- M. Vicky Cushmajee, Chef de Service Budget et Finance ;
- Mme. Christine Stanley, Comptable COI SAF-COI ;
- Mlle Rochna Devi Pokhun, Assistant comptable SAF-COI ;
- Monsieur Patrick Pidault, expert non permanent Horizon 2030 ;

1. Ouverture de la Réunion

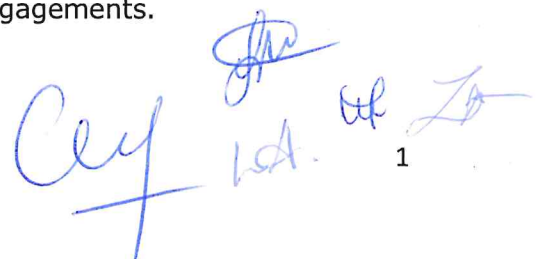
Le Secrétaire général de la COI a ouvert la réunion à 9h30 et a accueilli tous les membres et invités présents.

Il a rappelé l'importance de ce comité pour l'examen du budget triennal 2025-2027, et indique que depuis son arrivé à la COI, il a découvert une organisation qui pilote de nombreux projets, dans des secteurs variés et qui apportent des résultats. Il a souhaité qu'ensemble nous puissions amener la COI encore plus loin tout en valorisons encore plus les impacts de nos actions car nous sommes tous impliqués dans cette dynamique. La mission du Comité budgétaire est dans le contrôle, l'analyse et de recommandation pour le budget de notre organisation qui est crucial parce qu'elle participe directement à la modernisation de la COI.

Il a aussi rappelé l'accréditation de la COI au Fonds vert pour le climat et le travail en cours en vue de l'accréditation aux 9 piliers de l'Union européenne.

Une présentation des membres du Comité budgétaire (CB) a été faite en présence du Secrétaire général.

Le Secrétaire général s'est retiré après cela pour d'autres engagements.



1

2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été présenté et approuvé par les membres du CB avec une proposition de rajout du représentant Comores sur le mécanisme de pilotage des projets en matière de frais généraux perçu et à la charge de la COI.

3. Points à l'Ordre du Jour

Journée 1

- Situation des engagement et décaissement du budget 2024 au 30 septembre 2024
- Présentation- Projet de budget triennal 2025 – 2027

Journée 2

- Présentation impact financier/non financier sur la mise en application de certains articles du Statut du personnel actuel.
- Passer en revue les TDR du Comité budgétaire pour arrêter un calendrier de travail pour l'année 2025.
- Présentation du nouveau manuel de Budget et finance de la COI
- Recommandations du Comité budgétaire

4. Situation des engagements du budget 2024 au 30 septembre 2024

La situation financière au 30 septembre 2024 indique un taux de consommation de 48% du budget adopté par le Conseil de la COI. Le taux s'explique principalement en raison de non-recrutement des assistants aux chargés de mission dont le budget disponible a été reporté pour 2024 vu que le cadre de mise à disposition n'est pas encore finalisé. En outre, des dépenses sont prévues durant le dernier trimestre notamment, la tenue des réunions du comité budgétaire, comité des OPL, financement d'une réunion sur les fonds de la Chine, le paiement du 13^{ème} mois de salaire et boni de productivité en fin d'année, les primes d'assurances ainsi dépenses en communication (rapport annuel, frais site internet etc) entre autres. Le Secrétariat indique que le taux d'engagement au 31 décembre est estimé à 82% du montant du budget.

Le CB après discussion recommande :

- La nécessité de pouvoir disposer pour le futur, un tableau chapitre par chapitre de l'actualisation de la prévision budgétaire pour permettre de mieux situer la situation des engagements du budget ;
- D'un rapport de gestion budgétaire argumenté qui donne une vision d'ensemble de l'exécution budgétaire pour la période, les prévisions, les commentaires sur l'exécution et les écarts, les réallocations budgétaires effectuées etc.

Le Secrétariat a expliqué à cette effet qu'une plateforme budgétaire est en cours d'élaboration qui sera adapté aux besoins de la COI et qui s'intégrera avec le logiciel de comptabilité SAGE. Cette plateforme répondra aux attentes du CB notamment en matière de reporting financier, l'analyse d'écart/performance, circuit d'approbation et également l'automatisation au maximum des contrôles internes et la consolidation des budgets avec ceux des projets entre autres.

5. Projet de Budget triennal 2025 - 2027

La présentation du Projet de budget triennal a été présenté en faisant apparaître un montant total de **€ 2 454 759** dont **€ 1 976 759** comme contribution statutaire des États membres.



A titre indicatif, les budgets 2026 et 2027 sont présentés à hauteur de € 2 729 824 et € 2 756 470 respectivement.

Par rapport au budget 2024 approuvé à hauteur de 2 118 226 €, ce projet de budget 2025 affiche une progression de +15,89% (soit € 336 533). La contribution statutaire des Etats membres progresse quant à elle par +16,88% (soit € 285 533)

Les différents postes de dépense ont été expliqués que ce soit par chapitre ou par département ainsi que les recettes prévues durant l'année. La contribution statutaire ventilée par pays en fonction de la clé de répartition en vigueur a également été abordée.

La COI a indiqué de la prise en compte dans les budgets triennaux, les 12 nouveaux postes dans le cadre du renforcement de la structure organisationnelle du Secrétariat général. Cela est fait de façon progressive jusqu'à la prise en charge totale des postes à partir de 2028 par les Etats membres conformément aux décisions du 38ème Conseil de la COI afin de répondre aux exigences concernant la gestion opérationnelle du Secrétariat général et en vue de l'accréditation au Fonds vert pour le Climat et au 9 piliers de l'Union européenne. Pour rappel, ces nouveaux postes sont actuellement pris en charge par le budget de la « Subvention Horizon 2030 » octroyée par l'Union européenne et l'Agence française de développement. Le financement se fera donc de manière dégressive pour les bailleurs à partir de 2025

En outre, le projet de budget de la COI a pris en compte également les autres éléments suivants:

- de l'application du taux d'inflation estimé à +4,5% pour les ajustements salariaux pour 2025. Ce sera le taux réel qui sera toutefois appliqué pour les salaires.
- le report des crédits disponibles de €180000 pour permettre le paiement du personnel par la mise à disposition de deux personnes par les Etats membres comme Assistants aux chargés de mission
- provision pour les indemnités de fin de contrat pour certains agents de la COI dont les contrats arrivent à expiration
- les coûts des licences annuelles pour les logiciels qui représentent ainsi la progressivité du financement par les Etats membres.
- les coûts liés à la tenue d'un Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement prévu à Madagascar en 2025 et d'un Conseil de la COI en fin d'année 2025 aux Comores, pays de la Présidence.
- Le remplacement de la voiture de fonction du Secrétaire général.

Par ailleurs, au niveau des recettes, pour la contribution de la Chine à hauteur de 90 000 dollars par an (équivalent à €85 000), le SG-COI comptabilise 50% de ce montant (soit €42 500) pour le fonctionnement du Secrétariat général, le solde étant réservé aux actions prioritaires pour la Chine.

Les autres recettes consistent les frais généraux perçus de certains projets pour le paiement des dépenses communes car ces projets sont basés au Secrétariat général. Ces dépenses de fonctionnement sont prévues dans la partie « dépenses de fonctionnement » dans le budget de la COI. La COI a expliqué que pour d'autres projets, une contrepartie financière (fonctionnement) et non financière (valorisation du temps des services des cadres de la COI) est attendue. Cela est reflété dans le projet de budget de la COI.

Enfin, le report de crédit de €180000 du budget 2024 vers le budget 2025 pour le paiement du « top up » des assistants aux chargés de mission cité plus haut.

 
3

Le CB a souhaité plus de détails sur les postes de dépenses « Déplacement Secrétariat général » ; « Frais généraux et contreparties aux projets » ainsi que certaines postes qui accuse une forte augmentation budgétaire notamment le poste « Dépenses diverses véhicules » et « frais bancaires » entre autres.

Après discussion et clarification fournie, le CB recommande :

- de limiter autant que possible la représentation des membres du Secrétariat général pour les réunions dans le cadre des déplacements/missions et de revoir à la baisse ce poste tout en reconnaissant les différentes réunions prévues en 2025 (Sommet de la COI, Conseils, Réunion des OPLs etc)
- de revoir le budget alloué aux frais généraux qui a sensiblement progressé tout en sachant que le portefeuille de projet à la COI a augmenté et que de nouveaux projets tels que Hydromètre et Exploit ont démarrés.
- de revoir à la baisse les frais bancaires car le poste a doublé.
- De revoir le poste « dépenses diverses véhicule » car le remplacement de la voiture par une voiture neuve engendrera moins de dépense.

Par ailleurs, le CB au vu de du taux d'exécution du Budget 2024 avec une hypothèse d'atterrissage à 82% d'engagement, recommande un transfert de l'excédent budgétaire limité à €25000 de l'année en cours vers le budget 2025, ce qui permettra de diminuer la contribution des États membres.

En tenant compte des recommandations ci-dessus et après avoir réévalué les lignes budgétaires, le projet de budget 2025 est revu à la baisse et est proposé à hauteur de **€ 2 390 560** dont **€ 1 887 560** comme contribution statutaire des États membres. Cela représente désormais une progression du budget de **+12,86%** au lieu de +15,89 (soit +€272 334). La contribution statutaire des Etats membres serait alors de **+11,6%** au lieu de 16,88% (soit € 196 334).

Budget 2025 ventilé par Chapitre:

Budget par chapitre de dépenses	Montant global pour 2024 en €	Montant global pour 2025 en €	Ecart €
Personnel	1 540 351	1 624 875	84 524
Frais de fonctionnement	127 505	164 435	36 930
Frais de déplacement SG-COI	91 600	150 000	58 400
Contrôle des comptes	8 500	8 500	0
Communication externe	11 270	25 750	14 480
Immobilisations	0	42 000	42 000
Contrepartie aux projets	258 000	275 000	17 000
Frais déplacement OPL	21 000	36 000	15 000
Comités budgétaires et d'audit	12 000	13 500	1 500
Dépenses exceptionnelles (réunion ateliers etc)	48 000	50 500	2 500
Fonds de réserve	0	0	0
TOTAL	2 118 226	2 390 560	272 334

Contribution des Etats membres (total en €)	Budget 2024 (€)	Projet de budget 2025 (€)	Différence (€)	%variation (+/-)
Comores (6%)	101 474	113 254	11 780	+11,60%
France/Réunion (40%)	676 490	755 024	78 534	+11,60%
Madagascar (29%)	490 456	547 392	56 936	+11,60%
Maurice (20%)	338 245	377 512	39 267	+11,60%
Seychelles (5%)	84 561	94 378	9 817	+11,60%
TOTAL	1 691 226	1 887 560	196 334	+11,60%

[Signature] 4 *[Signature]*

Les autres recommandations du CB sur le budget de la COI se résument comme suit :

- Pour permettre l'optimisation du logiciel de paie et celui de la comptabilité sur SAGE, il est nécessaire de résoudre rapidement le paramétrage pour une automatisation complète pour le paiement des salaires.
- La disposition par la COI d'une directive sur le Compte spécial de réserve (CSR) sur les modalités d'utilisation du compte en tenant compte de l'article 32 du Règlement financier de la COI. Par ailleurs, le nouveau Règlement financier en cours de révision devra prendre en compte plus explicitement les lignes directrices et du fonctionnement du CSR.
- Indiquer dans les documents budgétaires, le nombre de poste prise en charge par année sur le budget triennal de la COI.
- Pour un bon suivi du budget déplacement, le CB rappelle la recommandation faite en 2023 sur la procédure à adopter pour le déplacement du Secrétaire général notamment :
 - o pour les réunions ou invitations déjà identifiées, le Secrétariat général peut engager les dépenses pour les missions (réunions des instances par exemple)
 - o pour les réunions ou invitations non identifiées ou exceptionnelles, l'avis favorable du Président en exercice est à solliciter au préalable justifiant l'intérêt et les retombées positives pour la COI.

6. Impact financier/non financier sur la mise en application de certains articles du Statut du personnel

6.1 Paiement des salaires du personnel cadre en euros

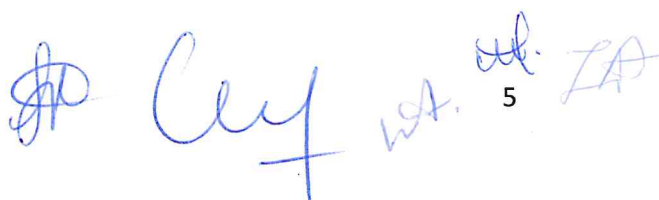
La COI a indiqué que le paiement en faveur personnel cadre du Secrétariat général qui continue à être versé en roupies mauricienne sur une taux de change fixe revu chaque six mois alors que cela pose des problèmes au regard du personnel concerné notamment :

- différentiation de traitement entre le personnel du Secrétariat général et ceux des projets.
- légalement le personnel devra être payé sur la monnaie du contrat qui est l'euro et ce dernier ne reçoit pas le montant équivalent au salaire en euros stipulé dans leur contrat de travail raison des fluctuations du taux de change.
- le budget et la COI est établi en euros et la contribution des États membres sont versés en euros
- la grille salariale de la COI est en euro.

Le CB recommande en tenant compte des clarifications apportés, le paiement en euros aux personnels cadre et cadres intermédiaires de la COI afin d'être en conformité aux points mentionnés ci-dessus. Toutefois, le personnel de bureau et d'appui continue à percevoir le paiement des salaires en roupie mauricienne.

6.2 Application du Statut du personnel en vigueur en matière de révision d'échelon dans la grille salariale

Ce point concerne les salaires des cadres (intermédiaires et professionnels) qui sont plafonnés à l'échelon 5 de la grille salariale contrairement à ce qui est indiqué dans le Statut du personnel. Ceci crée une frustration, un sentiment d'injustice et une démotivation aux niveaux des cadres. Il est important pour la COI de pouvoir attirer et retenir des candidats qualifiés.

 5

La COI a indiqué que l'incidence financière sur le budget 2025 si cette application serait adoptée est de €34 670. La COI ne dispose pas des éléments qui indique la raison de non-alignement par rapport au Statut du personnel en vigueur et est toutefois conscient de l'impact budgétaire que cela pèse sur la contribution des États membres.

Le CB souligne l'importance d'avoir une projection du personnel et de l'effectif du SG-COI sur les 3 ans notamment en termes de quantification, l'impact des mouvements du personnel, remplacement du personnel, l'impact du taux inflation sur les salaires, la révision de la grille salariale entre autres.

Le CB est d'avis que la COI pourra profiter de la révision du Statut du personnel qui est en cours de finalisation pour le prochain Comité de OPL et évoqué ce point. Le Statut une fois adopté pourras faire l'objet d'une note d'application sur la mise en œuvre de la décision. Toutefois, le CB est réservé sur le passage d'un échelon à l'autre chaque année. La question de la révision d'échelon devrait être approfondi et adapter en tenant compte de la situation financière des États membres de la COI.

La COI a communiqué le calendrier probable d'adoption du nouveau Statut du personnel pour une mise en application en 2026. Les impacts budgétaires découlant de l'application du nouveau Statut du personnel fera l'objet de discussion à travers une réunion du CB prévu en mars 2025.

Le CB remercie toutefois la COI et la GRH pour avoir pensé aux personnels pour ces questions.

7. Termes de référence du Comité budgétaire

La COI et le CB a passé en revu les Termes de références du Comité budgétaire adopté par le 38ème Conseil de la COI afin de prendre connaissance des tâches et responsabilités qui incombe à la fois au SG-COI et le CB.

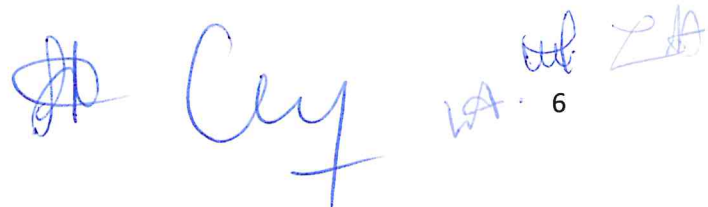
Il est agréé que la COI à travers le service SBF fournira les rapports et appuis nécessaires dès 2025 afin de respecter les TDR pour le bon fonctionnement du CB. Des réunions périodiques comme défini dans les TDR devront être respecté.

Un amendement est proposé par le CB concernant le représentation du Président en exercice pour le Conseil de la COI.

8. Présentation du Manuel budget et finance de la COI

La COI avec l'appui de l'Expert non-permanent Horizon 2030 a présenté le Manuel budget et finance adopté par la Direction de la COI tout en précisant que certains chapitres nécessitent des ajouts notamment pour la plateforme budgétaire, immobilisation, (Gestion électronique des courriers/documents (GEC/GED) entre autres. La COI indique que le manuel sera diffusé aux gestionnaires comptables pour une application et harmonisation des procédures financières. Des formations et sensibilisation sont également prévues.

Le CB remercie la COI pour cette présentation et note avec satisfaction les avancées significatives pour une bonne gestion des finances de la COI. Le CB demande à ce qu'une copie du manuel budget et finance leur soit communiqué pour information et référence.



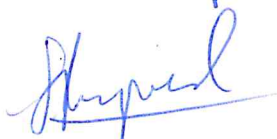
9. Clôture de la Réunion

La réunion du Comité budgétaire s'est terminée à 16h30.

Ebène le 15 novembre 2024



M. Yacoob Ahamada Baco
pour l'Union des Comores.



Mlle Sumedha Ramprosand
pour la République de Maurice.



Mme. Jeanne Marcelle R. Fanjavololona
pour la République de Madagascar.



Mme. Isabelle Accot
pour la République de La France/Réunion.



Mlle Laura Odile Ah-Shung,
pour la République des Seychelles
Présidente, Comité Budgétaire de la COI